

le 8 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7 et 8 juillet 2014

2014 DASCO 1037G Divers collèges publics parisiens-Dotations (6.486 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Alviset – 5è	Remise en état de l'extracteur de la chaufferie	2.414 euros
Collège Aubrac – 11è	Remise en état des évacuateurs de fumées	2.875 euros
Collège Mallarmé – 17è	Remise en état de l'ascenseur principal du collège	1.197 euros
	Total	6.486 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).